

## Pour en savoir davantage

### a) Mise en valeur des forêts privées

Pour vous renseigner sur le **programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**, ou de tout autre programme géré par l'Agence, nous vous invitons à communiquer avec l'AMVAP ou avec l'un de ses conseillers forestiers accrédités. Pour en obtenir la liste, voyez le carton joint à ce dépliant ou consultez notre site Internet :

[www.amvap.ca](http://www.amvap.ca)

### b) Formation et documentation

Pour vous renseigner sur les **activités de formation** ou les **feuilletés techniques**, nous vous invitons à communiquer avec l'Agence ou avec les organismes de mise en marché de votre région, qui sont mandatés par l'Agence pour offrir des activités de formation à votre intention.

La liste des activités de formation est publiée dans le journal de ces organismes et, à l'occasion, dans les journaux régionaux.

### Mandataires du transfert de connaissances

**Association des propriétaires de boisés de la Beauce**  
Téléphone : (418) 228-5110

**Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud**  
Téléphone : (418) 856-4639

**Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec**  
Téléphone : (418) 872-0770

## La mission de L'Agence

L'Agence est un organisme à but non lucratif dont le fonctionnement est régi par les dispositions prévues à la **Loi sur les forêts**. Cette loi confère à l'Agence, dans une perspective de développement durable, le pouvoir d'orienter et d'accroître la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

En activité depuis l'automne 1996, **L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches** appuie les propriétaires dans la mise en valeur de leurs lots boisés et vise à augmenter les superficies forestières aménagées. Elle favorise ainsi le développement durable des ressources des forêts privées et l'accroissement de leurs apports à l'économie de notre région.

C'est dans ce but que l'Agence se fait aussi le promoteur de saines pratiques d'intervention en forêt privée. À cet effet, l'Agence offre aux propriétaires divers moyens d'améliorer leurs lots boisés, pour leur bénéfice et celui de la génération à venir.



*Agir aujourd'hui  
pour la forêt de demain*



Jean-Pierre Faucher, ing. f., directeur

1554, route 277, bureau 3  
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Téléphone : (418) 625-2100  
Télécopieur : (418) 625-2600

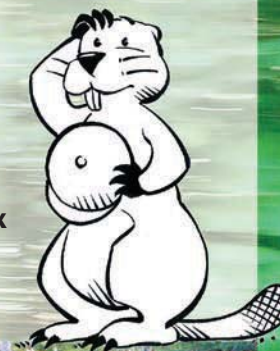
[info@amvap.ca](mailto:info@amvap.ca)

[www.amvap.ca](http://www.amvap.ca)



*Vous êtes propriétaire  
d'un lot boisé ?*

**L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches** peut vous aider à tirer de nombreux avantages de votre propriété.



*Agir aujourd'hui  
pour la forêt de demain*



## Pourquoi aménager sa forêt ?

Les activités reliées à la forêt, qu'elles soient à caractère économique ou récréatif, contribuent grandement à la qualité de notre milieu de vie. Or, l'aménagement forestier a pour but principal d'accroître la qualité et la productivité des forêts.

En fait, plusieurs raisons peuvent vous inciter à mettre votre propriété forestière en valeur :

- **Favoriser la croissance d'essences d'arbres à valeur économique supérieure**, principalement les bois destinés au sciage et au déroulage.
- **Faire fructifier votre capital forestier** avec la possibilité d'en retirer un revenu principal ou d'appoint intéressant.
- **Améliorer les habitats fauniques** et augmenter le potentiel pour la chasse au petit et au gros gibier.
- **Favoriser les usages récréatifs** comme la randonnée à pied, en raquettes ou à ski, la cueillette de petits fruits, l'observation de la nature.



## Connaissez-vous le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ?

**Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées** offre aux propriétaires qui le souhaitent des conseils techniques et une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur leur propriété.

Ce programme existe depuis plus de trente ans et il a eu des effets significatifs sur les forêts privées au Québec. Depuis l'automne 1996, les agences de mise en valeur des forêts privées peuvent l'adapter à leur contexte régional.

## Un programme géré régionalement

Le conseil d'administration de l'Agence est composé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de l'industrie des produits forestiers, du monde municipal et des propriétaires de boisés de la région. Chacun de ces partenaires participe à la gestion et au financement des activités de l'Agence. Le gouvernement en est le principal bailleur de fonds avec 60% des contributions. L'industrie des produits forestiers et les propriétaires contribuent chacun pour 20%.

**L'Agence gère ponctuellement d'autres programmes axés par exemple sur les traitements commerciaux ou l'aménagement forêt-faune.**

## Ce qu'il faut faire

La première étape pour obtenir de l'aide est de communiquer avec un conseiller forestier accrédité par l'Agence. Ce sont des entreprises qui emploient des ingénieurs forestiers et des techniciens forestiers expérimentés. Ceux-ci pourront réaliser le plan d'aménagement forestier de votre propriété forestière (au moins 4 ha) et vous donner tous les détails du programme d'aide.

Comme le plan d'aménagement forestier est en partie financé par l'Agence, il vous en coûtera peu pour connaître les possibilités de mise en valeur de votre propriété. Pour être admissible à ce programme, un propriétaire de boisé doit aussi obtenir le statut de producteur forestier, attribué par un bureau d'enregistrement.

Selon votre préférence, les travaux qui vous seront proposés dans le plan d'aménagement forestier pourront être réalisés par vous ou par des ouvriers sylvicoles expérimentés. Plusieurs types d'ententes à cet effet peuvent vous être soumis par les conseillers forestiers accrédités.

La liste des conseillers forestiers accrédités et les taux d'aide financière en vigueur sont indiqués sur le carton joint à ce dépliant. Vous pouvez également trouver ces renseignements sur le site Internet de l'Agence :

[www.amvap.ca](http://www.amvap.ca)



AVANT ET APRÈS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRCISSEGE.



## Une documentation et de la formation adaptées à vos besoins

Tout comme ses partenaires, l'Agence valorise le transfert des connaissances comme moyen de contribuer à l'amélioration des forêts privées. Aussi, elle propose des activités afin d'aider les propriétaires de lots boisés de son territoire.

### Feuillets techniques

- L'amélioration du boisé lors des coupes
- La fiscalité forestière
- L'abattage directionnel
- L'aménagement faunique
- La rentabilité d'un boisé privé
- La planification des interventions de récolte

### Formation

Les propriétaires peuvent approfondir ces sujets en participant à des journées de formation organisées sur les mêmes thèmes. Ces activités d'au plus un jour et demi sont financées par l'Agence et une petite contribution est demandée aux participants.

### Conseils techniques

Ce service permet aux propriétaires qui ne désirent pas se prévaloir de l'aide financière de l'Agence d'obtenir quand même des conseils d'experts pour la planification et la réalisation de leurs travaux forestiers.